



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France



EXCO SARC
Centre d'Affaires Dillon Valmenière
Route de la Pointe des Sables
97200 Fort-de-France
Martinique

GBH S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France



EXCO SARC
Centre d'Affaires Dillon Valmenière
Route de la Pointe des Sables
97200 Fort-de-France
Martinique

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À la collectivité des Associés de la société GBH S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GBH S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.851-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques financiers sur les filiales, telles que décrites dans la note « Provisions pour risques » de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.
- Les titres de participation, dont le montant net qui figure au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 598 331 924 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de la section « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à la collectivité des Associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à la collectivité des Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

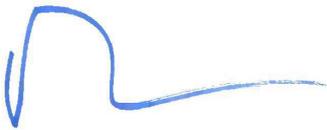
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris la Défense, le 7 juin 2024

KPMG S.A.



Eric Ropert

Associé

Fort-de-France, le 7 juin 2024

EXCO SARC



Stéphane Arfi

Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GBH		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0000 Acajou - BP-4230596 50 37 56 97232 LE LAMENTIN		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 3 5 2 8 2 1 6 6 4 0 0 0 1 3			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31/12/2023					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 026 796	AG	1 834 123	192 674
		Fonds commercial (1)	AH	986 970	AI	62 997	923 974
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	508 979	AK		508 979
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	35 839 749	AO	2 456 143	33 383 606
		Constructions	AP	110 737 303	AQ	43 431 386	67 305 918
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	23 587 400	AU	4 882 308	18 705 093
		Immobilisations en cours	AV	2 523 891	AW		2 523 891
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	635 497 645	CV	37 165 720	598 331 924
		Créances rattachées à des participations	BB	239 894 137	BC		239 894 137
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts		BF	10 387 888	BG		10 387 888	
Autres immobilisations financières*		BH	229 660	BI	45 294	184 366	
TOTAL (II)		BJ	1 062 220 418	BK	89 877 971	972 342 447	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	19 595	BS	14 058	5 537
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	36 349 662	BY	925 830	35 423 832
		Autres créances (3)	BZ	719 531 427	CA	38 472 000	681 059 427
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	61 006 990	CG		61 006 990	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 456 705	CI		1 456 705	
	TOTAL (III)	CJ	818 364 379	CK	39 411 889	778 952 490	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	2 135 140			2 135 140	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 882 719 937	IA	129 289 860	1 753 430 077	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	73 863	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	3 411 332	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		GBH		Néant <input type="checkbox"/> *		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 9 405 000)	DA			9 405 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			29 777	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD			955 855	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ 484 467)	DG			759 852 207	
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			138 536 298	
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK			15 557 806	
	TOTAL (I)	DL			924 336 943	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
Avances conditionnées		DN				
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			3 276 513	
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR			3 276 513	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			291 199 903	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			42 257 203	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			3 916 813	
	Dettes fiscales et sociales	DY			5 027 941	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			4 336 615	
	Autres dettes	EA			479 013 874	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			64 272	
TOTAL (IV)	EC			825 816 621		
Ecarts de conversion passif* (V)	ED					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			1 753 430 077		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC				
		ID				
		IE				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			632 371 285		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			4 290		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N				Total		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
Désignation de l'entreprise : GBH						Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	86 544 146	FH	2 897 289	FI	89 441 435	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	86 544 146	FK	2 897 289	FL	89 441 435	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 415 712	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 055 318	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	96 912 464
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 552	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	30 818 018	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 725 037	
	Salaires et traitements*					FY	10 369 576	
	Charges sociales (10)					FZ	3 752 447	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS - dotations aux provisions*					GA	5 258 219
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB	
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC			
Autres charges (12)					GD			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	2 385 644	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	54 314 493	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GG	42 597 971	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	98 831 255	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	40 514 130	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	7 686 098	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	3 623 406	
	Différences positives de change					GN	234 066	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	150 888 956	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	13 600 513	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	26 109 424	
	Différences négatives de change					GS	77 993	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	39 787 930	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	111 101 026	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	153 698 997	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>GBH</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 483 493	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	961 641	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 445 134	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	43 470	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 022 490	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	9 557 459	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	13 623 419	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-9 178 285	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 984 414	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	252 246 555	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	113 710 256	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	138 536 298	
RENVVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	10 339 451
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	10 866
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	139 664 350	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	17 386 672	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	344 982	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 401 274	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	1 580 189	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	185 828		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amortissements dérogatoires	2 402 459	460 641		
Cessions / Rebuts	4 022 490	3 483 493		
Prov. R&C	7 155 000	501 000		
Autres	43 470			
	Exercice N			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise GBH										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	3 756 680	KE		KF	0	
CORPORELLES	Terrains					KG	32 789 389	KH		KI	4 254 360	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	100 217 933	KK		KL	312 472	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	7 256 600	KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	4 334 371	KQ		KR	20 139	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	2 655 750	KW		KX	264 222	
		Matériel de transport*				KY	1 991 766	KZ		LA	519 570	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	16 359 556	LC		LD	2 381 724	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	1 995 699	LI		LJ	676 655	
	Avances et acomptes					LK	309 453	LL		LM		
	TOTAL III					LN	167 910 517	LO		LP	8 429 142	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	814 858 795	8V		8W	62 590 693
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	4 954 077	1U		1V	7 976 843		
TOTAL IV					1Q	819 812 873	1R		1S	70 567 536		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	991 480 069	0H		0J	78 996 678		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1		2				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		C0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	233 934	LW	3 522 745	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	1 204 000	LY	35 839 749	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	1 296 000	MB	99 234 405		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	7 256 600		
	Inst. gales, agents et am. des constructions				IS		MG	108 212	MH	4 246 298		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers				IU		MM	20 711	MN	2 899 261	
		Matériel de transport				IV		MP	309 148	MQ	2 202 188	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	255 328	MT	18 485 952	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ	148 463	NA	2 523 891	
Avances et acomptes					NC		ND	309 453	NE			
TOTAL III					IY		NG	3 651 315	NH	172 688 343		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7		
	Autres participations					I0		0X	2 057 707	0Y	875 391 781	
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	2 313 373	2F	10 617 548	
	TOTAL IV					I3		NJ	4 371 079	NK	886 009 329	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		0K	8 256 329	0L	1 062 220 418	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>GBH</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A													
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial		RE	60 825	RF	2 172	RI		RJ	62 997				
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 053 938	PF	14 119	PG	233 934	PH	1 834 123				
TOTAL I		RK	2 114 763	RM	16 291	RN	233 934	RO	1 897 120				
Terrains		PI	2 266 933	PJ	189 210	PK		PL	2 456 143				
Constructions	Sur sol propre	PM	32 361 308	PN	3 981 624	PO	660 014	PQ	35 682 918				
	Sur sol d'autrui	PR	3 631 186	PS	358 469	PT		PU	3 989 654				
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	3 766 730	PW	85 441	PX	93 358	PY	3 758 813				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC					
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	1 853 841	QE	188 379	QF	18 163	QG	2 024 057				
	Matériel de transport	QH	1 220 460	QI	366 404	QJ	267 046	QK	1 319 818				
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 720 704	QM	72 401	QN	254 673	QO	1 538 432				
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT					
	TOTAL II	QU	46 821 163	QV	5 241 928	QW	1 293 254	QX	50 769 837				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	48 935 926	ØP	5 258 219	ØQ	1 527 189	ØR	52 666 956				
CADRE B													
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6					
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU		RV					
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	9 648	Q1	-9 648				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	9 648	SD	-9 648				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	793 181	R1	R2	104 754	R3	347 148	R4	R5	98 845	R6	451 942
	Sur sol d'autrui	R7		R8	R9		S1		S2		S3		S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6	S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	T5	T6	T7		T8		T9		T10	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2	U3	U4	U5		U6		U7		U8
	Matériel de transport	U8		U9	V1	V2	V3		V4		V5		V6
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	V8	V9	W1		W2		W3		W4
	Emballages récup. et divers	W4		W5	W6	W7	W8		W9		X1		X2
TOTAL II	X2	793 181	X3	X4	104 754	X5	347 148	X6	X7	98 845	X8	451 942	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL	1 504 525		NM	5 000			NO	1 499 525				
Total général (I+II+III)	NP	2 297 705	NQ	NR	104 754	NS	352 148	NT	108 493	NU	1 941 818		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	2 402 459	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	460 641	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	1 941 818	
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>GBH</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X 13 615 988	TM 2 402 459	TN 460 641	TO 15 557 806	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z 13 615 988	TS 2 402 459	TT 460 641	TU 15 557 806	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T 1 690 406	4U 1 804 513	4V 1 690 406	4W 1 804 513	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 1 819 000	5W 1 349 000	5X 1 696 000	5Y 1 472 000	
TOTAL II	5Z 3 509 406	TV 3 153 513	TW 3 386 406	TX 3 276 513		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	— incorporelles	6A	6B	6C	6D
		— corporelles	6E	6F	6G	6H
		— titres mis en équivalence	02	03	04	05
		— titres de participation	9U 26 906 720	9V 10 512 000	9W 253 000	9X 37 165 720
		— autres immobilisations financières (1) *	06 45 294	07	08	09 45 294
	Sur stocks et en cours	6N 14 058	6P	6R	6S 14 058	
	Sur comptes clients	6T 940 268	6U 0	6V 14 438	6W 925 830	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X 31 867 000	6Y 7 090 000	6Z 485 000	7A 38 472 000	
	TOTAL III	7B 59 773 341	TY 17 602 000	TZ 752 438	UA 76 622 903	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 76 898 735	UB 23 157 972	UC 4 599 485	UD 95 457 222	
Dont dotations et reprises	— d'exploitation	UE	UF 14 438			
	— financières	UG 13 600 513	UH 3 623 406			
	— exceptionnelles	UJ 9 557 459	UK 961 641			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
Désignation de l'entreprise : GBH										Néant <input type="checkbox"/> *	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	239 894 137	UM		UN	239 894 137			
	Prêts (1) (2)		UP	10 387 888	UR	3 411 332	US	6 976 556			
	Autres immobilisations financières		UT	229 660	UV	21 090	UW	208 571			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	925 830		925 830					
	Autres créances clients		UX	35 423 832		35 423 832					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	13 340		13 340					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	17 075		17 075					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	8 626 090		8 626 090				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	269 344		269 344				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	4 959		4 959				
	Groupe et associés (2)		VC	708 890 067		708 890 067					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 710 553		1 710 553					
	Charges constatées d'avance		VS	1 456 705		1 456 705					
	TOTAUX			VT	1 007 849 479	VU	760 770 215	VV	247 079 263		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD	7 849 725					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	2 261 105					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	4 290		4 290					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	291 195 612		97 750 276		193 445 336			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	42 257 203		42 257 203					
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	3 916 813		3 916 813					
Personnel et comptes rattachés			8C	730 789		730 789					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	1 425 890		1 425 890					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 979 723		1 979 723					
Obligations cautionnées			VX								
Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	891 539		891 539					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	4 336 615		4 336 615					
Groupe et associés (2)			VI	476 392 934		476 392 934					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	2 620 940		2 620 940					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZL								
Produits constatés d'avance			8L	64 272		64 272					
TOTAUX			VY	825 816 621	VZ	632 371 285		193 445 336			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	75 000 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	100 352 626	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

GBH

Société par Actions Simplifiée à capital variable
Siège social : Acajou - 97232 Le Lamentin
SIREN : 352 821 664 - RCS : Fort-de-France

PROJET DE RESOLUTIONS A LA CONSULTATION ECRITE DES ASSOCIES
DECISION ORDINAIRE DES ASSOCIES EN DATE DU LUNDI 24 JUIN 2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT

[.....]

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

Les Associés constatent au passif du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 les sommes suivantes :

Résultat de l'exercice	138 536 342 €
Autres Réserves	759 367 739 €

Total	898 388 549 €

Ils décident de les affecter ainsi :

Réserve spéciale	90 400 €
Distribution aux associés :	7 994 250 €
<i>soit un dividende de 12,75 € par action éligible pour la totalité de son montant à l'abattement fiscal de 40 % prévu par l'article 158.3 du CGI au profit des Associés personnes physiques qui auraient pu opter pour l'imposition de leurs revenus mobiliers au barème progressif de l'IR.</i>	
Autres réserves :	890 303 899 €

	898 388 549 €

[.....]

